

**ENTRETIEN** ■ L'anthropologue Manon Moncoq donnera une conférence à Pontarion sur l'évolution des cimetières

## « Le cimetière de demain sera vivant »

Manon Moncoq est anthropologue du funéraire, doctorante à l'université de Tours et consultante indépendante. Elle interviendra dans le cadre de l'événement "Les cimetières, d'hier à aujourd'hui. Et demain ?", organisé à Pontarion par le tiers-lieu, la Boutique des Idées, le 12 novembre.

Propos recueillis par François Delotta  
francois.delotta@centrefrance.com

■ **Pourquoi peut-on parler aujourd'hui d'évolution, et même de "métamorphose" des cimetières ?** D'abord parce que la crémation, qui a commencé à se développer dans les années 1980 en France, connaît une accélération de son essor depuis une vingtaine d'années. Ce qui implique l'émergence d'une diversité d'offres de sépultures autres que celles liées à l'inhumation classique, en caveau ou en pleine terre. Citons notamment le développement des columbariums. Mais aussi celui des jardins du souvenir : espaces permettant la dispersion des cendres et, parfois, l'inhumation d'urnes biodégradables. Au sein même de ces espaces, peuvent être aménagées des rivières de galets ou de pierres, destinées à la dispersion des cendres. D'autre part, les cimetières ont été transformés par la végétalisation ces dernières années. Car, depuis janvier 2021, il est interdit d'utiliser des produits phyto-



**ANTHROPOLOGIE.** Manon Moncoq est spécialiste du funéraire. PHOTO ADRIEN BELLATI

sanitaires pour les désherber. La gestion des herbes folles devient plus compliquée pour les agents des collectivités. Mais les municipalités essaient de prendre ce sujet à bras-le-corps, en s'emparant des concepts de cimetières paysagers, naturels ou écologiques. Cela vient bouleverser l'image traditionnelle des cimetières qui étaient jusqu'alors perçus comme étant très minéraux, "propres" et "nets".

■ **Des modes de sépultures alternatifs à l'inhumation et à la crémation existent. Quelles sont**

**leurs caractéristiques ?** Deux ont été légalisés dans le monde occidental, essentiellement en Amérique du Nord, mais pas en France.

Citons d'abord l'aquamation : un procédé visant à dissoudre la matière organique d'un corps en le plongeant dans une solution basique, non nocive pour l'environnement. Comme dans le cadre de la crémation, il ne reste plus que les os du défunt à l'issue du processus. Os que l'on va ensuite broyer et qui constitueront des cendres.

L'un des freins à l'autorisation de l'aquamation en France est légal, car, dans notre pays, le corps de la personne décédée doit être obligatoirement placé dans un cercueil avant toute opération de crémation ou d'inhumation.

Pour moi, la symbolique induite par l'aquamation est intéressante : cette pratique est plus douce que le feu, car l'eau est souvent conçue comme une source de vie. Ce procédé, dont le résultat est identique à la crémation, pourrait être socialement accepté en France.

D'autres techniques, rassemblées sous le nom de "Nor Process", (\*) ont également été légalisées aux États-Unis. Il s'agit de transformer le corps du défunt en compost. Une entreprise américaine propose par exemple d'enfermer le corps dans un caisson hermétique en le recouvrant de broyat. Chauffée et mise sous pression, la matière organique va être consommée par des micro-organismes en un mois et demi à deux mois. Os et dents seront broyés. Les proches du défunt pourront ensuite disposer du compost.

Certains États américains autorisent aussi le "Natural burial" : le corps est mis en pleine terre avec du broyat. Et un arbre est planté au-dessus de la sépulture.

■ **Que disent ces pratiques "alternatives" de l'évolution de nos rapports à la mort ?** Elles peuvent témoigner d'une volonté de réduire nos impacts environnementaux après notre mort. Ce qui s'inscrit dans nos modes de

vie contemporains, en lien avec l'écoresponsabilité.

Elles s'insèrent également dans une sécularisation de la société. Il devient de plus en plus difficile de donner un sens à la mort, dans un contexte dans lequel le religieux perd du terrain. Or, beaucoup de personnes se tournent encore vers des cérémonies religieuses, car les cérémonies civiles ne parviennent pas à remplir ce vide sémantique. Pour certains, les funérailles écologiques peuvent justement répondre à ce vide. En "renaisant" dans les végétaux, on peut avoir le sentiment de se réinscrire dans le cycle de la vie. On peut parler de "projet de mort".

■ **À quoi pourrait, selon vous, ressembler le cimetière de demain ?** Aujourd'hui, certaines collectivités introduisent des fermes pédagogiques dans leurs cimetières, en font des refuges labellisés par la Ligue de protection des oiseaux et y introduisent des écopâturages. Un potager a même été créé dans un cimetière de Bretagne ! Un espace de méditation existe aussi dans un cimetière de Boulogne-Billancourt. Je me plais à imaginer que l'on pourrait aménager des aires de jeux ou de pique-nique dans les cimetières. La diversité des usages qui se met en place me laisse penser que le cimetière de demain sera vivant ! ■

(\*) Natural organic reduction.

➔ **Pratique.** Rencontre sur les "cimetières de demain". Soile polyvalente de Pontarion ; 14 heures. Participation libre. (Prix conseillé entre 5 € et 10 €).